



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE D'HELSINKI Vendredi 1^{er} novembre 2019 à 15h30

Le conseil consulaire, présidé par Monsieur Serge TOMASI, Ambassadeur de France en Finlande, s'est réuni le 1^{er} novembre 2019 à partir de 15 heures 30 dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki afin de traiter des questions générales concernant les Français établis en Finlande.

Membres présents :

- M. Serge TOMASI, Ambassadeur de France en Finlande, président ;
- Mme Claude ANTTILA, conseillère consulaire, membre de droit, vice-présidente du conseil consulaire ;
- M. Bruno DURÉAULT, conseiller consulaire, membre de droit ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire, membre de droit.

L'administration consulaire était représentée par Mme Sylvie NICOLAIEW, responsable de la section consulaire et secrétaire de séance, et par M. Frédéric LONGUEMARE, agent de la section consulaire.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil consulaire peut par conséquent valablement se réunir.

Le conseil consulaire examine ensuite les points inscrits à l'ordre du jour.

1) Point sur la communauté française établie en Finlande

M. LONGUEMARE présente les principaux chiffres, arrêtés au 30 septembre 2019, concernant la communauté française en Finlande :

- Une augmentation de 4,4 % sur un an, le nombre d'inscrits au Registre passant de 3 126 à 3 264 ;
- Une répartition inchangée par rapport à 2018 entre femmes (43 %) et hommes (57 %) ;
- Une population en majorité jeune puisque 71 % des inscrits ont moins de 40 ans ;
- Un peu plus de 34 % de binationaux franco-finlandais.

M. DURÉAULT s'interroge sur les raisons de cette augmentation de la population inscrite.

Mme NICOLAIEW indique que les relances régulières adressées aux Français pour le renouvellement de leur inscription, ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne peuvent expliquer en partie cette augmentation.

Mme ANTTILA relève un engouement récent des Français pour la Finlande attirés par la qualité de vie dans ce pays.

Concernant la répartition géographique de la communauté française, Mme NICOLAIEW indique que, comme en 2018, plus des deux tiers de la population inscrite résident à Helsinki et à proximité de la capitale et que le nombre d'inscrits dans les autres régions reste stable, les plus importantes communautés étant installées à Tampere, Pori-Rauma et Turku.

Répartition géographique au 22 octobre 2019 (3 234 inscrits)

TOTAL (22/10/2019)	3 234	
Région HELSINKI dont :	2 127	65,8%
HELSINKI	1 325	62,3 %
ESPOO	439	20,6%
VANTAA	132	6,2%
AUTRES VILLES	231	10,9%
Région de TAMPERE dont :	258	8%
TAMPERE	174	
AUTRES VILLES	84	
Région de PORI-RAUMA dont :	217	6,7%
RAUMA	170	
PORI	15	
AUTRES VILLES	32	
Région de TURKU dont :	188	5,8 %
TURKU	141	
AUTRES VILLES	47	
Région d'OULU dont :	104	3,2%
OULU	89	
AUTRES VILLES	15	
Région de JYVÄSKYLÄ dont :	68	2,1 %
JYVÄSKYLÄ	38	
AUTRES VILLES	30	
Région de VAASA-KOKKOLA dont :	63	1,9%
VAASA	22	
KOKKOLA	6	
AUTRES VILLES	35	
Région LAHTI-HÄMEENLINNA-RIHIMÄKI dont :	57	1,8 %
LAHTI	25	
HÄMEENLINNA	10	
RIHIMÄKI	4	
AUTRES VILLES	18	
Région de LAPPEENRANTA-IMATRA-KOTKA dont :	40	1,2%
LAPPEENRANTA	6	
KOTKA	7	
IMATRA	6	
AUTRES VILLES	21	
Région de ROVANIEMI-INARI dont :	39	1,2%
ROVANIEMI	16	
INARI	3	
IVALO	4	
AUTRES VILLES	16	
Région de KUOPIO dont :	38	1,2%
KUOPIO	24	
AUTRES VILLES	14	
Région de JOENSUU-SAVONLINNA dont :	30	0,9%
JOENSUU	13	
SAVONLINNA	2	
AUTRES VILLES	15	
MARIEHAMN (îles ALAND) :	5	0,2%

2) Formalités

- Fin de la délivrance des certificats de vie

M. LONGUEMARE indique que depuis le 26 mars 2019, l'ensemble des consulats des pays de l'Union européenne, ainsi que les pays pour lesquels une autorité locale fiable a pu être identifiée, ne peuvent plus délivrer de certificats de vie et que les demandeurs doivent désormais s'adresser en Finlande au Maistraatti. Il souligne que depuis le 1^{er} novembre, les retraités résidant à l'étranger peuvent désormais enregistrer via un portail dédié un seul certificat de vie pour justifier de leur existence auprès de l'ensemble de leurs caisses de retraite en France.

M. LONGUEMARE précise que cette réforme suscite de nombreux échanges avec les usagers et que la section consulaire peut être amenée, dans certains cas lorsque la caisse de retraite française n'accepte par le certificat d'existence établi par le Maistraatti, à intervenir auprès de la caisse concernée.

- Fin de l'obligation du régime de l'apostille entre la France et la Finlande

M. LONGUEMARE indique que le régime de l'apostille pour la transmission d'actes officiels entre la France et la Finlande a été abrogé le 16 février 2019 et qu'en pratique, cela concerne principalement les démarches relatives à l'état civil (demandes de transcription d'actes de l'état civil finlandais) qui s'en trouvent ainsi facilitées et moins onéreuses pour les usagers.

- Référendum d'initiative partagée

M. LONGUEMARE rappelle que la procédure de référendum d'initiative partagée est mise en œuvre pour la première fois à l'occasion du dépôt d'une proposition de loi par 248 parlementaires visant à affirmer le caractère de service public national d'Aéroports de Paris. Il souligne que la période de recueil des soutiens est ouverte du 13 juin 2019 au 12 mars 2020 et que tout citoyen français inscrit sur les listes électorales peut apporter son soutien à cette proposition de loi.

M. LONGUEMARE rappelle que, depuis l'étranger, l'électeur dispose de plusieurs possibilités pour déposer son soutien. Il souligne enfin que depuis l'ouverture de la période de recueil des soutiens, seuls deux usagers ont interrogé le consulat pour des difficultés à saisir leur soutien en ligne.

Le Président relève les moyens mis en œuvre par l'administration pour permettre aux électeurs d'apporter leur soutien à une proposition de loi, dont la mise à disposition d'une borne Internet au consulat et un dépôt via un formulaire « papier ».

3) Élections :

- Bilan de la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) et du fonctionnement de la Commission de contrôle

Mme NICOLAIEW rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, les Français résidant à l'étranger ne peuvent plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire et sur une liste électorale municipale et que ceux-ci devaient choisir au plus tard le 31 mars 2019 la liste électorale sur laquelle ils souhaitent être maintenus en 2019. Elle rappelle qu'à défaut de choix, les Français résidant à l'étranger ont été maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France.

Mme NICOLAIEW indique qu'aucune difficulté particulière n'a été observée lors du basculement vers le REU, mais que la fusion des listes électorales consulaires a permis de relever des discordances

portant sur l'état civil entre les données connues de Registre et celles enregistrées au RNIPP (répertoire national d'identification des personnes physiques) tenu par l'INSEE.

Mme NICOLAIEW indique que la Commission de contrôle, qui remplace la commission administrative, a tenu sa première réunion dans les locaux de l'Ambassade le 2 mai 2019.

Mme ANTTILA, en sa qualité de présidente de la Commission de contrôle, précise qu'y siègent deux membres titulaires et deux membres suppléants. Elle relève que le fonctionnement de la Commission de contrôle diffère peu de celui de l'ancienne commission administrative dans la mesure où elle est appelée à se prononcer sur les demandes de radiations et d'inscription de la liste électorale consulaire soumises par l'administration. Elle souligne la difficulté, notamment technique, d'assurer la présidence des Commissions de contrôle des trois pays baltes.

Mme NICOLAIEW précise que la prochaine réunion de la Commission de contrôle d'Helsinki devrait se tenir en avril 2020 et sera chargée, en vue de l'élection des conseillers consulaires, d'examiner les demandes d'inscription et de radiation intervenues sur la LEC depuis la dernière réunion de la Commission de contrôle.

- Retour sur l'organisation des élections européennes du 26 mai 2019

M. LONGUEMARE rappelle que le scrutin s'est déroulé le 26 mai 2019 de 8 h à 18 h et que les Français pouvaient voter soit à l'urne au bureau de vote unique ouvert à l'Ambassade, soit par procuration. Ils pouvaient également voter dans la commune de leur résidence en Finlande s'ils demandaient leur inscription sur les listes électorales en Finlande, cette inscription étant automatique pour les Français possédant également la nationalité finlandaise. Cependant, cette inscription sur les listes électorales finlandaises entraînait, pour les Français non ressortissants finlandais, une impossibilité de voter à l'Ambassade pour ce scrutin.

M. LONGUEMARE souligne que ce dernier point a soulevé avant et pendant le scrutin un certain nombre d'interrogations et de malentendus, certains Français, résidents de longue date, ayant été inscrits ou maintenus automatiquement sur les listes électorales finlandaises sans parfois en avoir été informés.

M. LONGUEMARE indique enfin que trois tournées consulaires ont été organisées pour recueillir des procurations de vote à Turku, Tampere et Rauma et qu'au total 10 procurations de vote ont été reçues (8 à Rauma et 2 à Turku).

Concernant les résultats du scrutin à Helsinki, le Président relève que les suffrages se sont concentrés sur deux listes et diffèrent des résultats obtenus lors de l'élection du Président de la République et aux législatives.

M. DURÉAULT indique que le phénomène est similaire pour les élections européennes organisées en Finlande.

NOM DES LISTES DE CANDIDATS	SUFFRAGES	%
5. RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	111	33,4 %
30. EUROPE ÉCOLOGIE	107	32,2 %
12. ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	26	7,8 %
1. LA FRANCE INSOUmise	20	6 %
21. LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	18	5,4 %
29. UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	11	3,3 %

NOM DES LISTES DE CANDIDATS	SUFFRAGES	%
9. URGENCE ÉCOLOGIE	9	2,7 %
11. LES EUROPÉENS	8	2,4 %
23. PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	8	2,4 %
20. ENSEMBLE POUR LE FREXIT	5	1,5 %
15. LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE! - CNIP	3	0,9%
8. PACE - PARTI DES CITOYENS EUROPÉENS	2	0,6 %
16. ALLONS ENFANTS	1	0,3 %
18. LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	1	0,3 %
19. POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	1	0,3 %
31. PARTI ANIMALISTE	1	0,3 %
2. UNE FRANCE ROYALE AU CŒUR DE L'EUROPE	0	
3. LA LIGNE CLAIRE	0	
4. PARTI PIRATE	0	
6. DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	0	
7. ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE!	0	
10. LISTE DE LA RECONQUÊTE	0	
13. PARTI FÉDÉRALISTE EUROPÉEN - POUR UNE EUROPE QUI PROTÈGE SES CITOYENS	0	
14. MOUVEMENT POUR L'INITIATIVE CITOYENNE	0	
17. DÉCROISSANCE 2019	0	
22. À VOIX ÉGALES	0	
24. NEUTRE ET ACTIF	0	
25. PARTI RÉVOLUTIONNAIRE COMMUNISTES	0	
26. ESPÉRANTO - LANGUE COMMUNE ÉQUITABLE POUR L'EUROPE	0	
27. ÉVOLUTION CITOYENNE	0	
28. ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	0	
32. LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI	0	
33. UNION DÉMOCRATIQUE POUR LA LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ (UDLEF)	0	
34. UNE EUROPE AU SERVICE DES PEUPLES	0	

- Élections 2020 :

Élection des conseillers consulaires, dont recours au vote électronique

Mme NICOLAIEW indique que l'élection pour le renouvellement des conseillers consulaires devrait se tenir le 17 mai, date qui devra cependant être confirmée par décret en février 2020. De même, le nombre de conseillers et délégués consulaires à élire dans chaque circonscription électorale ne sera connu qu'en janvier 2020 dès qu'aura été arrêté le nombre d'inscrits au Registre.

Mme NICOLAIEW rappelle que la Finlande fait partie de la circonscription électorale « Europe du Nord », dont elle est le chef-lieu, circonscription qui comprend également l'Estonie, la Lituanie et la

Lettonie, et que le nombre de sièges à pourvoir est actuellement de trois. En tant que chef-lieu de circonscription électorale, l'Ambassade à Helsinki sera compétente pour la réception des candidatures et sera bureau de vote centralisateur des résultats.

En réponse à une interrogation de Mme ANTTILA sur une éventuelle augmentation du nombre de sièges à pourvoir pour la circonscription électorale « Europe du Nord », Mme NICOLAIEW indique qu'il faut attendre le décompte du nombre d'inscrits en janvier 2020, tout en soulignant que compte tenu du nombre d'inscrits requis dans l'arrêté de janvier 2014 pour obtenir 4 sièges, il est probable que seuls trois sièges soient à pourvoir.

Concernant les modalités de vote, Mme NICOLAIEW indique qu'un seul bureau de vote sera ouvert à l'Ambassade et que les électeurs pourront voter à l'urne, par procuration ou par internet. Elle rappelle sur ce dernier point qu'un 2^{ème} test grandeur nature sera mené courant novembre et que, selon le calendrier prévisionnel fourni, le vote par internet sera ouvert du 8 au 13 mai.

Compte tenu de la possibilité de voter par Internet et du faible nombre de procurations de vote recueillies en 2019 à l'occasion des élections européennes, l'Ambassade s'interroge sur la nécessité de se déplacer en 2020 en région pour recueillir des procurations de vote.

Les conseillers consulaires conviennent, au regard du taux de participation en 2014 et de la possibilité de voter par Internet, qu'il n'est pas absolument nécessaire d'organiser en 2020 des tournées pour recueillir des procurations de vote.

Élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger

Mme NICOLAIEW indique que cette élection devra se tenir dans le mois suivant l'élection des conseillers consulaires et que sa date n'est pas encore arrêtée. Le corps électoral sera composé des conseillers consulaires élus en mai 2020.

Mme NICOLAIEW souligne que le consulat général à Londres sera chef-lieu de la circonscription électorale pour cette élection et que les conseillers consulaires pourront voter soit en personne à Londres, soit par anticipation au moins une semaine avant la date du scrutin, ou encore par procuration.

Renouvellement partiel des Sénateurs des Français de l'étranger

Mme NICOLAIEW indique qu'un renouvellement partiel des sénateurs des Français de l'étranger aura lieu en septembre 2020 et que comme en 2017, les électeurs, dont les conseillers consulaires, pourront voter à l'urne à Paris, par anticipation à l'Ambassade ou encore par procuration.

M. GUILLARD rappelle que le vote est obligatoire pour cette élection.

4) Section consulaire de l'Ambassade :

- Lancement de la deuxième enquête de satisfaction sur la qualité et l'efficacité du service public consulaire

Mme NICOLAIEW indique que la deuxième enquête de satisfaction a été lancée le 21 octobre 2019 et qu'elle s'achèvera le 30 novembre. Pour cette deuxième édition, le nombre de questions passe de 18 à 13 et les niveaux d'appréciation de 5 à 3 (satisfait, pas satisfait, ne se prononce pas).

La Président relève que la diminution des niveaux d'appréciation ne permettra pas de nuancer les réponses des usagers.

- Statistiques sur l'activité consulaire

Mme NICOLAIEW dresse le bilan de l'activité du consulat en 2019.

Une majorité des Français reçus sur rendez-vous : si de mars à décembre 2018, 679 usagers avaient pris rendez-vous en ligne, on dénombre en septembre 2019 déjà 754 rendez-vous pris en ligne. Mme NICOLAIEW souligne que le nombre de Français reçus à la section consulaire est cependant plus élevé si l'on prend en compte les rendez-vous pris par téléphone, les usagers reçus sans rendez-vous et les rendez-vous pour des formalités spécifiques.

Une forte augmentation des demandes de carte nationale d'identité sécurisée (CNIS) : 247 demandes ont été déposées en 2018 contre 232 de janvier à septembre 2019. Par comparaison, 111 demandes avaient été déposées en 2016 et 146 en 2017.

Après une légère diminution de 4,7 % du nombre des demandes de passeport entre 2017 (339) et 2018 (323), **une forte augmentation (+ 23,6 %) des demandes de passeport en 2019** est à relever (314 demandes de déposées de janvier à septembre 2019, contre 254 sur la même période en 2018).

Une diminution en 2019 du nombre de titres de voyage d'urgence délivrés (laissez-passer, passeport d'urgence).

Une légère augmentation du nombre d'actes d'état civil dressés et transcrits en 2019, la moyenne de 150 actes par an étant déjà dépassée.

Parmi les autres formalités pouvant être effectuées auprès de la section consulaire, ce sont les légalisations de signature qui sont en nombre les plus importantes (49 en 2018 et 36 depuis janvier 2019).

Un accroissement en 2019 du nombre de cas de Français en difficulté (décès, hospitalisations, arrestations, Français de passage démunis de moyens de paiement). Mme NICOLAIEW relève que l'Ambassade est de plus en plus sollicitée sur des problèmes de garde d'enfant et d'exercice de l'autorité parentale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.